

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du
mardi 5 mars 2019

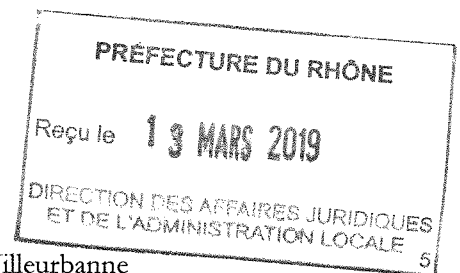
Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon

Excusé(e)s : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à Mme A Butet-Vallias
M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Jean Paul Chich

Absents : M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne



Délibération n°1908 : Affectation du résultat 2018

Rapporteurs : Mme Coralie Toussaint, Responsable administrative et financière ENMDAD

Délibération n°1908 - Affectation du résultat 2018

Mesdames, Messieurs,

Le Compte administratif 2018 du Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne fait apparaître pour la section de fonctionnement un total de recettes de **5 296 742.56 €** et un total de dépenses de **5 357 771.15 €**.
Soit un résultat déficitaire de **61 028.59 €**.

A cette somme s'ajoute l'excédent reporté de l'exercice 2017 de **70 322.31 €** (soit un total des recettes de fonctionnement de **5 367 064.87 €**).

A cette somme s'ajoute les **rattachements de dépenses pour 72 €** soit un total de dépenses de fonctionnement de **5 357 843.15 €**.

Le cumul des résultats s'élève donc à **+ 9 221.72 €** pour la section de fonctionnement.

Il convient donc de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

L'instruction comptable M14 offre deux options : soit une affectation en réserves pour assurer le financement de la section d'investissement, soit en report à nouveau. Cependant, l'affectation en réserves ne doit pas être inférieure au besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Le résultat 2018 de la section d'investissement est de **+ 16 363.93 €**.

Pour l'exercice 2019, il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver l'affectation comme suit des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2018 :

- en inscrivant en report d'investissement (R001) le solde positif constaté de **+ 16 363.93 €**
- en inscrivant en report de fonctionnement (R002) le solde de l'excédent de **+ 9 221.72 €**

Ces montants sont intégrés dans le budget primitif 2019.

Documents annexes :

- Compte administratif 2018
- Compte de Gestion 2018 (signature dématérialisée)
- Budget Primitif 2019

Après vote, les membres du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD affectent les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2018 sur le budget primitif 2019, tels que présentés ci-dessus.



Loïc CHABRIER

**Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne**

Transmis Préfecture le : **07/03/19**